



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 6 juin 2016

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

**Monsieur le Maire**  
**Mairie**  
**rue de Nancy**  
**BP 51**  
**57170 CHATEAU-SALINS**

Affaire suivie par Pascal ANDRES  
[pascal.andres@moselle.gouv.fr](mailto:pascal.andres@moselle.gouv.fr)  
03 87 28 33 42

**Objet :** Dossier de déclaration concernant des travaux de restauration du ruisseau de Nattepré sur la commune de CHATEAU-SALINS.  
Accord immédiat.

**Réf :**

**P.J :** 1 exemplaire du dossier de déclaration  
1 récépissé de déclaration (avec arrêtés de prescriptions générales)  
1 fiche descriptive

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux de restauration du ruisseau de Nattepré sur la commune de CHATEAU-SALINS**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **2 juin 2016**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2016-00240**
- Dossier réalisé par : **Ville de 57170 CHATEAU-SALINS**

Je vous précise que votre dossier est complet sur le fond et régulier sur la forme au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le **«récépissé de déclaration»** clôturant son instruction administrative. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint également au présent courrier.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

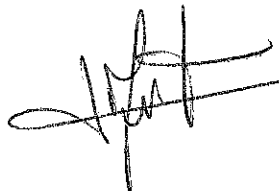


A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Valérie Antoine-Potier', written in a cursive style.

VALÉRIE ANTOINE-POTIER

**Copie pour information :**

- ONEMA  
23 rue des Garennes  
57155 MARLY